



Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/17-727-367 du 09/01/2017

ACCES EXCEPTIONNEL, PAR LISTE D'APTITUDE DITE D'INTEGRATION DES MAITRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET DES MAITRES AUXILIAIRES EN CONTRAT DEFINITIF AUX ECHELLES DE REMUNERATIONS DES PROFESSEURS CERTIFIES, PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Références : Décret 2008-1428 du 19/12/2008 - Articles R 914-66 à R 914-74 modifiés du code de l'éducation - Note MEN-DAF D1 publiée au BOEN n° 9 du 03/03/2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél: 04 42 95 29 07

1. CONDITIONS DE RECEVABILITE :

A - Conditions d'âge

Aucune condition d'âge n'est requise.

En revanche ne seront pas recevables les candidatures de maîtres qui ne seraient pas en mesure d'effectuer l'intégralité de la période probatoire d'un an.

B - Conditions de service

Justifier de 5 ans de services effectifs d'enseignement ou de documentation au 1/10/2017.

Etre en activité au 01/10/2016.

C- Conditions spécifiques

Les candidats pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur d'EPS doivent être titulaires de la licence STAPS ou de l'examen probatoire du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

Les candidats à l'échelle de rémunération des PLP doivent, soit être en fonction dans un lycée professionnel privé sous contrat au 30 juin de l'année scolaire précédant l'année de la promotion, soit avoir exercé dans un tel établissement avant d'avoir été placés en position de congé.

En cas de double candidature sur les listes d'aptitude dites d'« intégration » et les listes dites « au tour extérieur » de certifié ou PEPS, sauf demande contraire formulée par le maître, les candidats seront promus sur les listes dites « au tour extérieur » (instruction ne concernant que les seuls AE).

Sous réserve d'avoir une affectation d'un minimum 9h/18h, les adjoints d'enseignement, exerçant en lycée professionnel peuvent postuler aux deux échelles de rémunération des certifiés et des PLP, et doivent dans ce cas-là, mentionner leur choix préférentiel (instruction ne concernant que les seuls AE).

2. PROCEDURE ET CALENDRIER :

Chaque candidat(e) remplira la **fiche de candidature** jointe en **annexe** correspondant à sa situation :

- Adjoint(e) d'enseignement :
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs certifiés :
annexe 1
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs de lycée professionnel :
annexe 2
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs d'éducation physique et sportive :
annexe 3
- Maître(sse) auxiliaire en contrat définitif :
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs certifiés :
annexe 4
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs de lycée professionnel :
annexe 5
 - Candidat(e) à l'ECR des professeurs d'éducation physique et sportive :
annexe 6

Ces fiches devront être dûment renseignées et datées par les candidats qui les remettront à leur chef d'établissement accompagnées des **copies des titres et diplômes** ** ainsi que la traduction et attestation de niveau pour les diplômes obtenus à l'étranger.

(** : **SIGNALE** : une demande formulée antérieurement à l'année scolaire passée est assimilée à une nouvelle demande : toutes pièces (y compris les copies des diplômes détenus) doivent être jointes à la fiche de candidature).

Les demandes dûment visées par le chef d'établissement devront m'être transmises PAR LA VOIE HIERARCHIQUE, sous le timbre de la **DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES** pour le

Mercredi 1^{er} mars 2017, délai de rigueur.

Toute fiche de candidature **incomplète** ou **parvenue après cette date sera rejetée**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés, y compris les absents.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE CANDIDATURE
LISTE APTITUDE « INTEGRATION » RELATIVE A L'ACCES DES
MAITRES CONTRACTUELS ADJOINTS OU CHARGES D'ENSEIGNEMENT,
A L'ECHELLE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

 1ère demande ** Renouvellement **cochez la case** si vous avez aussi fait acte de candidature à la liste d'aptitude dite **Intégration Certifié**DOUBLE CANDIDATURE : COCHEZ LE CHOIX PREFERENTIEL 1 ou 2 **PLP** **CERTIFIES**

Un professeur enseignant à titre principal en classe de lycée professionnel devra poser sa candidature à la liste d'aptitude à l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel.

DISCIPLINE : OPTION :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville) :
.....

<p>→ ECHELON AU 31 AOUT 2016 : Date de la promotion :</p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par inspection spéciale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>→ Avez-vous accédé à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement par commission de sélection <input type="checkbox"/> OUI préciser la date d'accès : 01/09/2... <input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> Licence ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 3 années (préciser lequel) : (40 pts)</p> <p><input type="checkbox"/> Master ou d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études d'au moins 5 années (préciser lequel) : (50 pts)</p> <p>** si 1^{ère} demande ou titre nouveau, joindre obligatoirement la copie du titre</p> <p style="text-align: center;">TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION :</p>	Points (réservé au Rectorat)
--	-------------------------------------

ETAT DES SERVICES AU 1^{er} OCTOBRE 2017

LE CANDIDAT DOIT JUSTIFIER DE 5 ANNEES DE SERVICES EFFECTIFS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES SOUS CONTRAT (SERVICE MILITAIRE INCLUS)

(SI CE TABLEAU N'EST PAS COMPLETE LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION)

ANNEE SCOLAIRE	DISCIPLINE	QUOTITE temps complet, partiel ou incomplet)	Echelle de rémunération	ETABLISSEMENT

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature

A :, le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX LE :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

